

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

AMENAGEMENT ET MOBILITE

Direction-adjointe Foncier et Administratif

Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET

Mèl: marlene.lorret@oise.fr Tél.: 03.44.06.64.24 Fax: 03.44.06.60.02

Beauvais, le 0 8 SEP. 2017

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Président du conseil départemental

Monsieur le Directeur départemental

des territoires de l'Oise

de BAILLEVAL

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 8 avril 2016, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de BAILLEVAL, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales adopté en juillet 2017;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) nos 62, 137, 540 et 630.

1.1 Classement des RD:

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- Les RD 62, 137 et 630 sont des routes de 3° catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).
- La RD 540 est une route de 5e catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 62, au PR 4.363, de 2 862 véhicules dont 2,3 % de poids lourds, en novembre 2016.
- Sur la RD 137, au PR 26.000, de 1 544 véhicules dont 3,6 % de poids lourds, en mai 2016.
- Sur la RD 540, au PR 1.000, de 2 821 véhicules dont 3,3 % de poids lourds, en juin 2014.
- Sur la RD 630, au PR 0.500, de 3 255 véhicules dont 5,1 % de poids lourds, en mai 2016.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

1.4 Accidentologie entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2016.

Aucun accident n'a été signalé durant cette période sur le territoire de la commune de BAILLEVAL.

1.5 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

En l'état, le PDMD ne prescrit aucun projet routier sur le territoire de la commune de BAILLEVAL.

Toutefois, je vous informe que le département a le projet d'aménager un giratoire au carrefour des RD 62 et 630. A cet effet, la création d'un emplacement réservé sera demandée au profit du Département.

2) TRANSPORTS

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie désormais aux régions l'organisation des transports interurbains et des transports scolaires.

L'organisation et le fonctionnement des services de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés demeurent à la charge du Département.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de BAILLEVAL est traversé par :

- le GR 225 inscrit au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du conseil général du 18 janvier 1990.
- Le circuit « Forêt du Clermontois » inscrit au plan départemental de tourisme équestre approuvé par délibération du conseil général du 8 novembre 1991.
- Le circuit « Le tour du Bois des Côtes » inscrit au PDIPR par décision n° III-08 de la commission permanente du conseil général du 13 septembre 2010.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD):

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de BAILLEVAL est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uni » (CLE25) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Montagne du Moulin et de Berthaut » (CLE28).

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le Département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêt.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de BOREST n'est pas concernée.

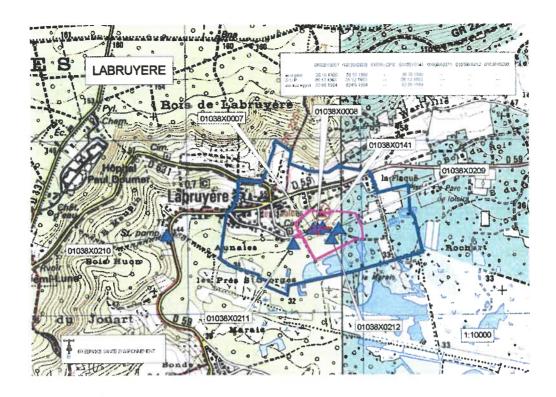
2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement:

La commune de BAILLEVAL est desservie par un réseau d'assainissement collectif, les effluents de la commune sont traités sur le dispositif d'épuration situé sur la commune de MONCHY ST ELOI d'une capacité de 20 000 équivalents habitants.

2.2 Eau potable:

La commune de BAILLEVAL est alimentée par le champ captant de LABRUYERE de la communauté de communes de la vallée dorée, dont les captages sont implantés à LABRUYERE et qui est non-éligible à l'assistante technique départementale. L'enquête publique relative à la procédure de déclaration d'utilité publique en cours a permis de soulever beaucoup de remarques qui sont actuellement à l'étude.



2.3 Rivière

La commune de BAILLEVAL est membre du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche à qui elle a délégué sa compétence. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence sera prochainement transférée à la communauté de communes qui intégrera normalement le syndicat.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Brèche, la Béronnelle Inférieure, le Fossé du Marais et le Fossé Bois Hubert. Dans le cadre de sa dynamique, le syndicat décline un Programme Pluriannuel d'Entretien validé par une DIG octroyant une servitude de passage, accordée en 2010. De nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence suite à une étude hydromorphologique réalisée dernièrement.

Faisant parti de l'unité hydrographique Brèche, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2015 (FRHR220) ainsi que 2021 pour la Béronnelle (FRHR220-H2073000). Ces masses d'eau sont également recensées dans le PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 pour le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. A ce titre, ils peuvent bénéficier de subventionnements exceptionnels de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

La mise en place potentielle d'un SAGE de la Brèche a été relancée par la Sous-Préfecture de Clermont courant 2013. La communauté de communes du Liancourtois a été désignée pour porter une étude de gouvernance pour la définition de la structure porteuse de l'étude SAGE en 2014.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de BAILLEVAL et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social :
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Liancourtois, EPCI auquel appartient la commune de BAILLEVAL, le PDH préconise la production annuelle de 108 à 124 logements à l'horizon 2020 dont 29 % de logements locatif social et 23 % de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité);
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du Département sous le lien suivant : «http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental et par délégation,

le Directeur général adjoint Aménagement et Mobilité

Vincent HULOT

P.J.: - 3 Extraits du PDIPR

- 2 fiches ENS



Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre adopté

GR ROUEN-BELGIQUE

CLERMONT- COMPLEGNE I.G.N 1/50000 g Blincourt Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise du 18 janvier 1990 1 Cornel 3 9. 111 le Gregate Pièce Avrigny 0.3 (c) 10 Reposoir Luchy de Botalité

ROUEN - BELGIQUE

<u>Chemin proposé par la Communauté de Communes du Clermontois et du Liancourtois</u>

Circuit : « Tour du Bois des Côtes »

BREUIL LE SEC (Départ et arrivée : Parking au plan d'eau)

Chemin rural dit de la Croix Blanche

Chemin rural dit de Laiguillon

Chemin rural dit de Saint Eloi

Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Nointel à Senecourt par Breuil le Sec

Chemin rural dit Cavée d'Autreville

Chemin rural dit de la Vadronlieu à la Carrière

Chemin rural dit de la Vadronlieu

Chemin rural dit du Mont

Chemin de sente de la Victoire

Chemin vicinal ordinaire nº 3 de Nointel à Bailleval

Passage par la commune de Bailleval

Chemin rural dit des Fours

Rue de Crapin

Cavée de Crapin ou rue des Vaches de breuil à Crapin

Chemin rural dit de la Gueule du Val

Chemin rural dit de Saint Arnoult

Rue Gallois

Chemin rural dit du Trou des Vignes

Rue de Liancourt ou Grande rue

Chemin rural dit du Prieuré ou Rue du Prieuré

Chemin rural dit des Vaches

Chemin rural Rue dit de Clermont

Rue de Clermont

Place de Verdun

Rue de Verdun

Rue de la Messe

Délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2009 rendue exécutoire le 19 janvier 2010.

BAILLEVAL

Route du Poteau

Chemin vicinal ordinaire nº 8

Cavée des Vaches

Rue Thiolet

Chemin rural de Bailleval à Béthencourt

Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Bailleval à Labruyère

Rue du Cimetière

Grande Rue

Chemin vicinal ordinaire nº 3 dit Cavée du Gâtinois

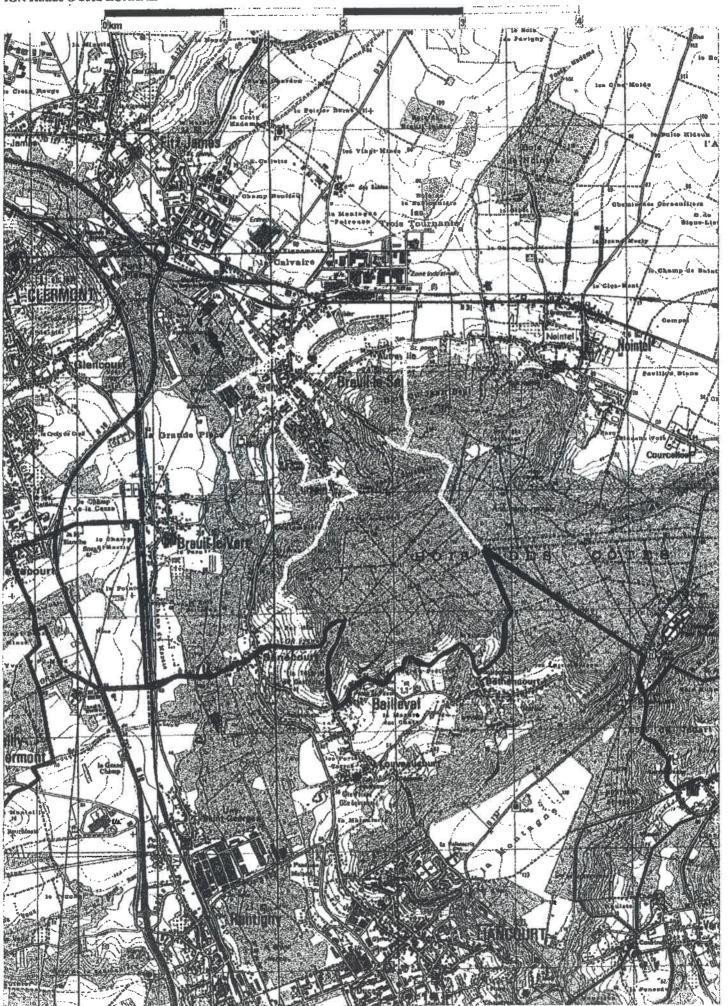
Chemin vicinal ordinaire nº 3 de Bailleval à Nointel

Extrait de la décision n° III-08 de la commission permanente du conseil général de l'Oise du 13 septembre 2010

Annexe 7

Cavée aux Anes Chemin rural de Bailleval à Crapin Passage par la commune de Breuil le Sec

Délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2009 rendue exécutoire le 31 mars 2009.





CLE25

Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uni



Surface: 129 Altitude:

Entité paysagère :

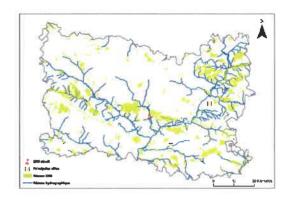
CLERMONTOIS.

Canton(s) concerné(s):

CLERMONT, LIANCOURT.

Commune(s) concernée(s):

BAILLEVAL, BREUIL-LE-VERT, RANTIGNY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013815.

Valeur patrimoniale

- O Intérêt pour la Faune
- O Intérêt pour la Flore
- O Intérêt pour les Milieux naturels
- O Intérêt pour le Paysage

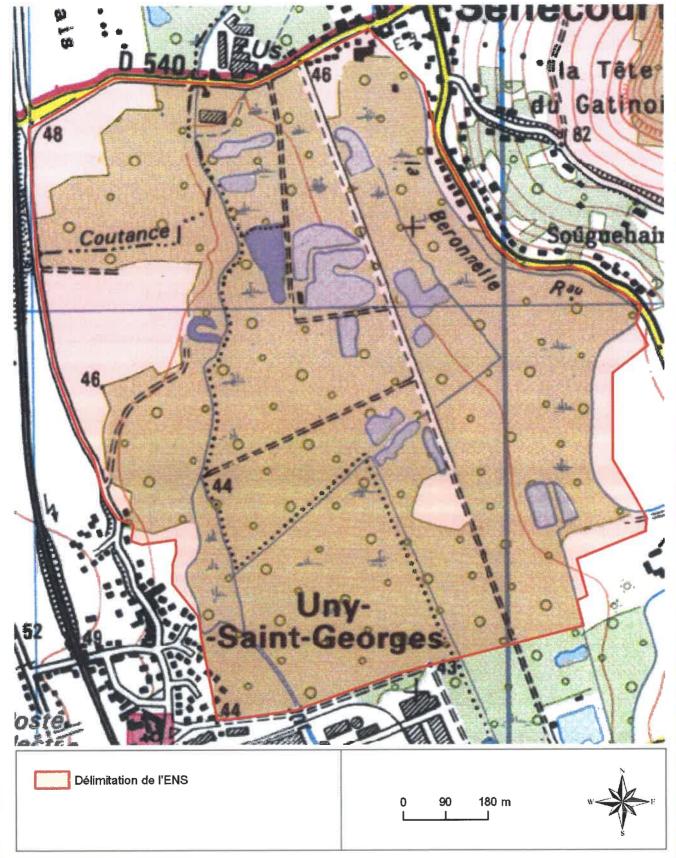
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturei Sensible (ENS)

La vallée de la Brêche, axe hydraulique et biologique important dans le Clermontois, possède des marais tourbeux en plusieurs points de son lit majeur, dont le plus intéressant est situé entre Sénecourt et Uny .

Cette zone est caractérisée par la présence de tourbe alcaline, issue de la non-décomposition des détritus végétaux, dans des conditions anoxiques de sols engorgés.





Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les mares et anciens bras-morts atterris, fossés, étangs, dépressions humides inondables avec une végétation aquatique (dont le Potametum colorati sur les bancs de tourbe), et hélophytique (Rorippo-Oenanthion aquaticae, Glycerio-Sparganion...); cariçaies (Caricion acutiformis-ripariae); mégaphorbiaies (Thalictro-Aitheaetum officinalis) et phragmitaies (Phragmition australis), plus ou moins imbriquées; aulnaies tourbeuses basiclines (Thelypterido-Alnetum)

Espèces végétales remarquables

Le Potamot coloré (Potamogeton coloratus*), la Samole de Valerandus (Samolus valerandi), le Laiteron des marals (Sonchus palustris), la Guimauve officinale (Althaea officinalis), le Pigamon jaune (Thalictrum flavum), la Thélyptéride des marais (Thelypteris palustris), le Nénuphar blanc (Nymphaea alba)...

Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (Alcedo atthis); le Râle d'eau (Rallus aquaticus) assez rare en Picardie; le Cygne tuberculé (Cygnus olor); l'Hypolais ictérine (Hippolais icterina); le Cordulegastre annelé (Cordulegaster boltonii), odonate rare des eaux bien oxygénées ; le Sphinx de l'Epilobe (Proserpinus proserpina*), papillon nocturne protégé en France : le Petit Mars changeant (Apatura ilia), rare en Picardie ; Phragmataecia castanea

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours Fréquentation Réglementations diverses **Foncier** Présence de bâtiments Gestion et valorisation actuelles Dégradation et menaces Historique et piste d'actions Date d'intégration Pistes d'actions PDPG Breche : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi





CLE28

Montagne du Moulin et de Berthaut





Surface: 1898 Altitude: 39 - 169 m Entité paysagère:

CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD, VALLEE DE L'OISE.

Canton(s) concerné(s): CLERMONT, LIANCOURT.

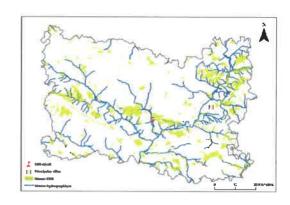
Commune(s) concernée(s):

ANGICOURT, BAILLEVAL, BREUIL-LE-SEC, CATENOY, CINQUEUX, LABRUYERE, LIANCOURT, NOINTEL, ROSOY, SACY-LE-GRAND, VERDERONNE.

LABRUYERE, LIANCOURT, NOINTEL, ROSOY, SACY-LE-GRAND, VERDERONN

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200378, ZICO PE 06, ZNIEFF I n° 220014098.



Valeur patrimoniale

- O Intérêt pour la Faune
- O Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- O Intérêt pour le Paysage

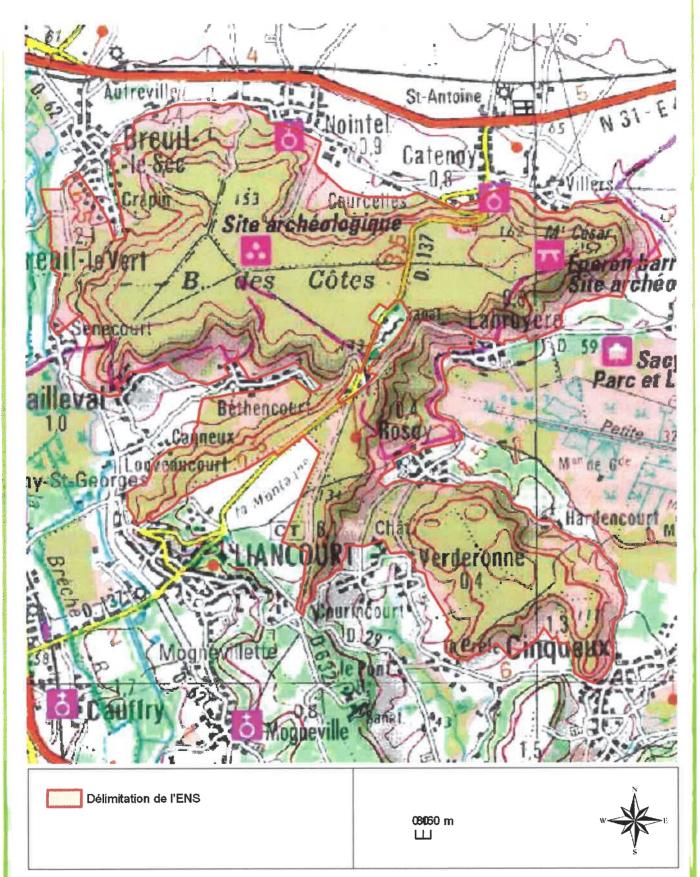
Vocation proposée

- Préserver les vergers
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

En contact direct avec le marais de Sacy, le site est un vaste boisement diversifié. L'ensemble du boisement est homogène et marqué de quelques éclaircies. Le site se présente sous la forme de nombreuses buttes et est très découpé et exposé à de nombreuses conditions climatiques différentes. Les chênaies-charmaies constituent son milieu dominant et les boisements de pente sont également bien présents sur le site. Marginalement, d'anciens vergers de haute tige apparaissent ça et là au gré des éclarcies forestières.





Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les forêts et les lisières thermocalcicoles

Espèces végétales remarquables

Le Géranium sanguin (Geranium sanguineum*), le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum)*et le Grémil bleu-rouge (Lithospermum purpuro-caeruleum*); le Sceau de Salomon odorant (Polygonatum odoratum); l'Ail des Ours (Allium ursinum), abondant dans certains bois frais; le Saxifrage granulé (Saxifraga granulata), sur les prairies sableuses; l'Iris fétide (Iris foetidissima); le Chêne pubescent (Quercus pubescens), sur les lisières thermocalcicoles; la Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium)

Espèces animales remarquables

Le Pic noir (Dryocopus martius); le Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus); la Chouette chevêche (Athene noctua); le Petit Mars changeant (Apatura ilia), la Grenouille agile (Rana daimatina); le Cerf élaphe (Cervus elaphus)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont très bien connectés entre eux, sont d'une surface importante et subissent peu de ruptures. Les routes créent peu de coupures intra-site.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est fourni en écotones fonctionnels et les transistions avec l'extérieur sont douces. Le site est connecté à l'est au Marais de Sacy.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Les fonctionnalités du site sont sans conteste préservées et le cortège spécifique associé aux boisements trouve dans le bois des côtes un biotope favorable, sans compter que le massif est parsemé d'anciens vergers pouvant abriter une faune spécifique.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Il s'agit de deux buttes témoin boisées séparées par un vallon sec urbanisé. Les pentes sont abruptes et permettent d'accéder à un plateau supportant le Bois des Côtes. Les pentes boisées participent notamment à la constitution de l'écrin boisé du marais de Sacy. La diversité paysagère est faible puisqu'il s'agit d'un boisement. Ceux-ci sont toutefois localement infiltrés par des champs cultivés. La trame boisée ancienne peine à être perceptible au milieu des boisements récents sans réelle valeur paysagère. Les perceptions visuelles sont limitées depuis le massif ; le regard est bloqué par les boisements mais la butte est bien visible de l'extérieur. Le massif est cerné par de nombreux villages au patrimoine architectural riche.

DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable.



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (quelques parcelles), foresterie et loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture et urbanisation

Fréquentation

Difficile à estimer, sans doute hétérogène vu la taille du site. La valorisation via des sentiers de randonnée ou de découverte est aisément réalisable.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Fermeture des milieux ouverts du ste et abandon des pratiques extensives, enfrichement des vergers

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Ouverture au public via conventionnement
- Mise en place de sentiers balisés et de panneaux pédagogiques explicitat l'écoystème des vergers, la notion de fonctionnalité écologique.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

